



Chardonnens Jean-Daniel, Wüthrich Peter, Zadory Michel, Bonvin-Sansonnens Sylvie, Rodriguez Rose-Marie, Péclard Cédric, Meyer Loetscher Anne, Cotting-Chardonnens Violaine, Savary-Moser Nadia, Collomb Eric

Aide financière urgente pour les pêcheurs professionnels

Cosignataires : 1

Réception au SGC : 10.09.19

Transmission au CE : *13.09.19

Dépôt

A la suite de la question déposée par M. le Député Philippe Demierre et la motion déposée par M. le Député Jean-Daniel Chardonnens, les craintes et les soucis de nos pêcheurs sont politiquement reconnus. De plus, la résolution déposée par Mme la Députée Nadia Savary-Moser et cosignée par 29 de ses collègues a été acceptée par le Grand Conseil à une très large majorité lors de la session de juin (63 pour, 15 contre et 5 abstentions). Celle-ci demande notamment au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des instances fédérales dans le but d'aider financièrement les pêcheurs, du moins jusqu'à ce que le problème de la régulation du cormoran soit résolu. Or, nous savons que les décisions et les mesures prises ne seront pas effectives du jour au lendemain. Pour sauver la pêche artisanale, nous devons agir maintenant et aider d'urgence les pêcheurs dont les réserves financières sont largement entamées.

- > Avec ce mandat, nous demandons au Conseil d'Etat de se substituer temporairement à la Confédération afin d'octroyer une aide financière transitoire à nos pêcheurs professionnels fribourgeois, montant qui devrait être récupéré par rétroactivité.
- > En cas de non-entrée en matière des instances fédérales, le canton de Fribourg soutiendra ses pêcheurs jusqu'à ce que la situation se normalise.

Développement

Les dégâts causés aux filets par les cormorans sont toujours plus conséquents. En 2010, plusieurs études ont évalué les dommages financiers qui avaient officiellement été estimés à 2,5 % du chiffre d'affaires pour 250 couples nicheurs. Aujourd'hui, le nombre de cormorans est multiplié par 6. Dès lors, il s'agit actuellement de 15 %. Cependant, la réalité est encore plus dramatique puisque ce nombre ne prend pas en compte la perte de production liée au manque d'efficacité des filets troués et le temps nécessaire pour les remplacer lorsqu'ils sont détruits. Tous ces désagréments méritent à eux seuls une aide conséquente de la Confédération. Cependant, un autre aspect inquiète encore plus les pêcheurs. Il s'agit de la destruction des jeunes populations de poissons qu'ils ont toujours préservées afin de garantir leur avenir.

Selon les chiffres officiels de la Confédération, un pêcheur doit pouvoir compter sur un revenu de 110 000 francs par année afin de pouvoir couvrir ses frais d'exploitation et s'assurer un revenu convenable. Actuellement, il manque à nos pêcheurs plus de 25 % du chiffre d'affaires nécessaire à leur survie, soit l'équivalent de 2500 francs à 3000 francs tous les mois pour pouvoir subsister et maintenir leurs exploitations à flot. L'augmentation des cormorans par effet de multiplication va encore péjorer cet état de fait à court terme.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Pour ces professionnels, la prolifération de ces oiseaux est une catastrophe naturelle, au même titre que celles reconnues dans d'autres domaines liés à la terre, avec pour différence toutefois la responsabilité des politiques qui n'ont pas voulu les entendre.

Afin de maintenir cette activité ancestrale, nous devons leur fournir une aide dans les plus brefs délais. Il en va de l'avenir de la pêche professionnelle artisanale, qui met en valeur notre terroir grâce à des produits de qualité et, indirectement, du tourisme gastronomique régional de proximité.

—